

RECTO VERSO

LA LETTRE
EAU POTABLE
DU SYNDICAT RHÔNE VENTOUX
DECEMBRE 2020

RHÔNEVENTOUX
AGIR POUR NOS RESSOURCES

ÉDITO



La pandémie de Covid-19 a bouleversé nos vies. Nous avons tous dû apprendre à vivre autrement, en respectant les règles sanitaires afin de nous protéger du virus. Le Syndicat et son déléga-

taire SUEZ se sont mobilisés durant cette période pour accomplir les missions essentielles au service de l'eau et vous garantir un niveau de service optimal tout en assurant la protection des équipes sur le terrain. C'est dans cette période inédite qu'a eu lieu le renouvellement des instances municipales. Le nouveau comité syndical a été installé le 27 août dernier et les délégués m'ont réélu pour un nouveau mandat de 6 ans. Je tiens à les remercier pour leur confiance. Je serai accompagné dans cette mission par 8 vice-présidents mobilisés pour mener à bien de nombreux projets. Le début de ce nouveau mandat est l'occasion de vous faire (re)découvrir notre syndicat et son rôle. Tout cela vous est présenté dans cette lettre. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jérôme BOULETIN,
Le Président

chiffres CLÉS

92 délégués titulaires

8 vice-présidents

13 commissions syndicales

4 comités syndicaux par an

19 agents au Syndicat

47 agents SUEZ dédiés au territoire

Près de **190 000** habitants desservis en eau potable

À LA UNE

Au cœur du fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat Rhône Ventoux est un établissement public qui assure le service public de l'eau potable et de l'assainissement pour le compte des communes et des intercommunalités qui y adhèrent.

Il est géré par un comité syndical, composé d'élus désignés par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes, qui décide par délibérations des orientations et des travaux à réaliser.

Pour participer à ce processus décisionnel, il y a également un bureau composé du président, de 8 vice-présidents ainsi que des commissions qui sont des instances d'échanges, consultées préalablement aux réunions du comité syndical, sur des sujets aussi divers que la commande publique, les actions du délégataire, les enjeux sur la ressource...

C'est le Syndicat qui gère et effectue les investissements nécessaires au service (travaux de renouvellement des conduites, réalisation ou réhabilitation d'ouvrages, investissements liés à la protection et à la diversification des ressources...).

La société SUEZ assure quant à elle, au travers d'un contrat de délégation de service public, la relation avec les abonnés (facturation, pose des compteurs...), l'entretien des ouvrages et garantit la continuité du service et le respect des normes de qualité.

Plus d'infos sur :
www.rhone-ventoux.fr

ZOOM SUR

La composition du bureau



Jérôme BOULETIN
Président

COVE* - Beaugues de Venise



André AIELLO
1^{er} vice-président

COVE* - Saint Hippolyte le Graveyron
Communication et suivi des relations avec les usagers



Michèle PLANTADIS
2^{ème} vice-présidente

COVE* - Saint Didier
Finances et personnel



Max RASPAIL
3^{ème} vice-président

VENTOUX SUD - Blauvac
Suivi de l'action et des engagements du délégataire - Eau potable



Jean-François SENAC
4^{ème} vice-président

COVE* - Carpentras
Suivi des investissements - Eau potable



Roland LAMOUROUX
5^{ème} vice-président

GRAND AVIGNON - Vedène
Gestion durable de la ressource en eau et des impacts milieu



Salvador TENZA
6^{ème} vice-président

CCPRO* - Châteauneuf du pape
Suivi de l'action et des engagements du délégataire - Assainissement collectif



Stéphane MICHEL
7^{ème} vice-président

SORGUES DU COMTAT - Montoux
Suivi des investissements - Assainissement collectif



Thierry ROUX
8^{ème} vice-président

SORGUES DU COMTAT - Sorgues
Suivi des actions - Assainissement non collectif

*COVE : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin
**CCPRO : Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange



LE SAVIEZ-VOUS ?

De nouvelles communes dans le périmètre Eau potable du Syndicat Rhône Ventoux

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les communes de Malaucène et Gigondas ont intégré le périmètre du service de l'eau potable du Syndicat Rhône Ventoux.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe de 2015 qui redéfinit les compétences attribuées aux collectivités territoriales. De ce fait, les communes de Gigondas et Malaucène rejoignent les 35 autres communes qui composent le territoire syndical. Ainsi, elles font bénéficier leurs habitants de la mutualisation des moyens et des services portés par le Syndicat Rhône Ventoux.

RETOUR SUR...

La gestion du service de l'eau depuis le début de la crise pandémique

Questions à Jérôme BOULETIN, Président du Syndicat Rhône Ventoux et à Julien Nialon, Directeur de l'Agence Vaucluse de SUEZ.

Comment s'est adapté le service de l'eau sur la période de la crise sanitaire ?

Julien Nialon : Il a fallu très rapidement pendant la 1^{ère} phase du confinement, mettre en place un Plan de Continuité de l'Activité pour maintenir le fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau potable. Aussi, les activités d'exploitation des ouvrages et interventions d'urgence ont été maintenues.

Les activités périphériques ont été reportées. C'est le cas par exemple de la relève des compteurs ou encore des enquêtes de conformité terrain. La fermeture des accueils clientèle a nécessité de promouvoir une relation plus digitale avec les usagers et de renforcer les équipes en charge du traitement des appels, mails, etc. Durant cette phase, des outils comme la photo-compteur ont été mis en place. Mais comme pour une partie de nos usagers, le lien direct reste important, nous avons dès que cela a été possible, réouvert certains accueils sur rendez-vous, cela afin de réguler l'affluence et éviter les phénomènes de file d'attente sur place.

Les travaux ont-ils pu se poursuivre ?

Jérôme Boulettin : Après la 1^{ère} phase du confinement qui a stoppé les travaux, le Syndicat a repris au mois de mai, l'intégralité de ses chantiers et de ses projets tout en s'adaptant aux enjeux sanitaires. Il y a eu cette année environ 70 chantiers en eau potable pour un montant de près de 10 millions d'euros, ce qui a permis de soutenir la vie économique locale et de poursuivre nos actions pour le maintien d'un service de qualité.

Avez-vous observé des changements en lien avec la crise sanitaire dans les habitudes des usagers ?

JB : On a en effet pu observer des conséquences sur les consommations d'eau : certains secteurs plutôt résidentiels ont vu leur consommation augmenter, alors que l'arrêt de

l'activité économique a généré en contrepartie une baisse significative pour les collectivités et professionnels.

JN : Nous avons remarqué une plus grande conscience chez les usagers des efforts déployés pour le maintien du service public dans ces circonstances si particulières. Lors de leurs interventions sur le terrain pour des casses par exemple, les équipes ont en effet ressenti beaucoup de reconnaissance chez les usagers pour le travail mené afin que chacun retrouve de l'eau à son robinet. Les témoignages de remerciements et de bienveillance ont été plus nombreux qu'à l'habitude.

Avez-vous un message particulier à adresser aux usagers du territoire ?

JB : En cette période, le service de l'eau constitue un maillon clé de la lutte contre la pandémie, assurant un service essentiel. L'eau permet aux usagers une hygiène qui est le premier rempart contre la maladie. Vous pouvez également consommer l'eau du robinet en toute confiance. La Covid19, tout comme autre virus, ne résiste pas aux traitements de désinfection pratiqués dans les usines de potabilisation (chlore, UV, ozone). L'Organisation Mondiale de la Santé et l'Agence Régionale de Santé le confirment. Aucune contamination de l'eau potable n'a été observée et aucun cas de transmission du virus par l'eau potable n'a été détecté.

J'ai à cœur de remercier l'ensemble des équipes qui œuvrent pour assurer ce service et de saluer leur mobilisation et leur professionnalisme en cette période si particulière mais également au quotidien.



Jérôme BOULETIN



Julien NIALON

